

J'aime mieux une cursive un peu ronde et bien nourrie; on écrit avant tout pour être lu sans peine. La Belgique exposait de bons modèles tracés dans ce système; mais ses cahiers avaient l'inconvénient de certaines méthodes françaises qui guident de trop près l'élève : lorsque celui-ci a seulement à repasser à l'encre des traits indiqués d'avance, il le fait d'une main timide et tremblante. J'aime mieux qu'il imite librement un bon modèle, au risque de faire mal d'abord, mais à condition que les maîtres surveillent attentivement au début la position des doigts, du cahier et de la plume; il prend ainsi de bonne heure la justesse de l'œil et la hardiesse de la main. J'ai vu des enfants qui, ayant été mis dès le premier jour en face d'une feuille de papier blanc non réglée, mais sous la direction d'un maître intelligent, écrivaient couramment avant l'âge de six ans.

Le boulier-compteur est, avec le tableau noir, le principal objet du matériel de l'arithmétique. Il y en avait beaucoup à l'Exposition; il y en a surtout de trop compliqués. Un pareil instrument doit être simple. Ceux qui m'ont paru présenter quelque disposition particulière digne d'attention sont le boulier de M^{me} Pape-Carpantier, connu depuis longtemps déjà, et l'arithmomètre de M. Petry, de Mons, qui, munis tous deux d'un tableau noir surmonté d'autant de lignes verticales qu'il y a de colonnes, permettent d'écrire les nombres au-dessous des lignes à mesure qu'on les forme avec des boules : l'élève apprend en même temps la numération écrite et la numération parlée. Il peut même, par une disposition ingénieuse de l'appareil Petry, être exercé sur la numération des nombres décimaux aussi bien que sur celle des nombres entiers.

Après avoir tracé la marche du progrès de nos écoles primaires en général, il reste à citer quelques-unes des écoles privées qui ont été l'objet d'une mention particulière: celle que MM. Canson et Montgolfier ont fondée dans leur papeterie d'Annonay, celle de l'usine du Creusot, qui avait déjà été très-remarquée en 1867, l'École d'apprentis de M. Hayem, à Paris; l'École d'apprentis typographes de M. Chaix, l'Écoles d'apprentis de M^{me} Cohadon. La loi de 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures avait presque fait aux grandes usines et aux manufactures isolées une obligation d'avoir une école dans laquelle les enfants pussent s'instruire pendant un certain nombre d'heures. Si tous ne l'ont pas fait, un grand nombre du moins ont pris au sérieux cette fonction du patronage, et, jusque dans la moyenne industrie, de bonnes écoles ont été fondées qui apportent leur contingent d'efforts dans la lutte contre l'ignorance. Peu s'étaient présentés à l'Exposition; il faut citer cependant encore l'établissement de M. Groult, qui s'est appliqué à faire gagner à l'enfant par son travail le prix de son éducation; celui de M. Mame, dont les belles fon-